



par Viviane BOILEAU, mai 2022

Retour sur son histoire...

Faire partie de l'**UFNAFAAM**, c'est avoir un sentiment d'appartenance à une mémoire et c'est aussi partager son identité. La mémoire de l'Association repose en effet sur ce qu'elle a traversé et sur ce qu'elle a fait. Sa légitimité s'inscrit dans l'histoire liée à ces professions et nourrit sa valeur au cours de son accompagnement : elle est ce qu'elle a construit.

C'est en étant présents au sein de différents évènements que les membres ont été témoins de sa transformation. L'**UFNAFAAM** la partage avec ses associations. Avec elles, elle forme les maillons d'un savoir qui démontrent des savoir-faire. Fédérer, s'associer tient souvent lieu de défi car il faut aller au-delà de l'individu pour porter la parole d'une majorité ; il faut par ailleurs, pour que l'Association vive, qu'elle ait une vision à long terme qui tienne compte de son histoire sans toutefois s'empêcher d'évoluer et sans être retenue dans le passé. Cette démarche doit reposer sur des principes clairs qui permettent à chacun de se reconnaître. Pour l'**UFNAFAAM**, il s'agit entre autres :

- . D'éclairer les compétences et la qualité de l'accueil chez les assistants maternels et familiaux ; de permettre le droit à un savoir et faciliter l'accès à des passerelles,
- . De penser la qualité de l'accueil et le favoriser au travers d'un regard pluriel,
- . De soutenir et de réfléchir ensemble au développement des compétences et de proposer des améliorations de ces professions depuis leur création (identitaire, statutaire, qualitative).

A ce titre, l'**UFNAFAAM** a toujours souhaité que ces professions soient considérées comme ayant une spécificité d'accueil sans être "à part" des autres car c'est dans la différence que sont identifiées les richesses de ces métiers. L'**UFNAFAAM** s'est créée car, autour d'une profession, des personnes avaient besoin d'échanger sur leurs pratiques pour y puiser du sens, des idées et de l'espoir. Les professionnels éprouaient le désir de rendre visibles leur savoir sans toutefois qu'ils ne soient repliés sur celui-ci mais au contraire avec l'envie de le faire fructifier. Plusieurs Présidentes ont ainsi pu faire partie de cette transformation mais jamais elles n'y seraient parvenues sans toutes les associations adhérentes et les bénévoles : ensemble, ils ont été, sont et seront l'avenir de ces professions tournées vers l'accueil des enfants...

Naissance de



l'UFNAFAAM

Avant 1967, un regroupement de bénévoles (éducateurs, médecins, prêtres, instituteurs, assistants sociaux...) s'appelle "Les amis de l'enfance délaissée". Ce mouvement se transforme en association dont le siège est à Paris : "Les petites familles". Le but est de regrouper les fratries et de constituer des familles de 5 à 7 enfants. Certains membres sont chargés de s'occuper des troncs (collecte de fonds) répartis sur toute la France. De leur côté, dans plusieurs départements, des familles d'accueil se regroupent et la première association est créée dans le Haut-Rhin en 1967. Chacun de ces mouvements publie un bulletin d'information dès 1971.

Une rencontre a lieu à Mulhouse en 1973 entre les "Petites familles" et l'Association des Familles d'accueil. L'une des membres de cette dernière est Cécile BAUMGARDNER qui deviendra Présidente. Une 2e rencontre a lieu à Cholet les 26-27 avril 1975.

Dans le même temps, les assistantes maternelles à titre non permanent (dites "de jour") bougent et cherchent à se regrouper. Elles se rattachent aux associations de familles d'accueil existantes. Ainsi, rapidement, des associations sont déclarées en Mayenne, Vienne, Nord, en Charente, Maine-et-Loire, Drôme, Ardèche, Savoie, l'Aude. Plusieurs associations s'intitulent : "Association de familles d'accueil et de parents rééducateurs" (AFAPR). A Cholet, l'AFAPR créée le 24.2.1974 est présidée par Marie-Thérèse HUVELIN.

En 1975, les "Petites familles" organisent une rencontre près de Lyon (20 participants représentent 15 départements). Il est temps de créer un mouvement représentatif des familles d'accueil ce qui a été fait en Ardèche le 1.5.1976 avec la présence de 23 départements. En 3 ans, 50 associations voient le jour.

Dans le même temps, la garde d'enfants interroge et est présentée (notamment par la presse) comme un problème de société. L'"Association des Familles d'accueil" participe aux Journées nationales de l'ANPASE. Les discussions sont axées sur les enfants confiés (habillement, assurance, la famille naturelle de l'enfant...) mais aussi sur les gardiennes qui réfléchissent sur les conditions et la qualité de l'accueil. Un projet de statuts des gardiennes est en cours.

Le 1.11.1976, un mouvement national voit le jour : "Union nationale des associations de familles d'accueil" (UNAFA) avec pour Présidente Marie-Thérèse HUVELIN. Mais des difficultés viennent assombrir ce moment fort car il n'y a pas de budget, pas d'organisation réelle, l'inexpérience associative des membres, pas de statuts. Malgré tout, l'UNAFA est reçue dans les congrès pour témoigner. Des conflits de personnes des "Petites familles" perturbent le fonctionnement. Objet d'attaques des "Petites familles", Marie-Thérèse HUVELIN démissionne mais sur sollicitation des membres de l'UNAFA, elle reprend la Présidence. A Cholet, le 31.10.1976, le mouvement des familles d'accueil prend leur sort en main. Les statuts sont rédigés et supervisés par un spécialiste du droit ; des subventions sont demandées au Ministère ; un emprunt est contracté. En mars 1977, à Paris, lors de l'Assemblée générale, les statuts sont adoptés. La Fédération des assistants familiaux gagne en représentativité, devient un mouvement officiel et la voix de celles qui deviennent des assistantes maternelles entendue.

Les membres de la "Fédération nationale des associations de familles d'accueil" (FNAFA) continuent leur travail avec les éducateurs, les ministères (notamment avec Simone VEIL), la CNAF, le GRAPE, ANPASE.

A son tour, le mouvement UNACCUEIL représenté par Cécile BAUDGARDNER subit les mêmes difficultés relationnelles orchestrées par un dirigeant des "Petites familles".

En 1979, des rapprochements de l'UNACCUEIL et de la FNAFA s'amorcent. Fatiguées, Mesdames HUVELIN et BAUDGARDNER démissionnent de leur poste.



Mais le 11 mai 1980, à Tours, UNACCUEIL et la FNAFA fusionnent et forment l' :

UNION FEDERATIVE NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES D'ACCUEIL et d'ASSISTANTES MATERNELLES

avec pour Présidente Josette BOREL, Famille d'accueil, domiciliée à Plougastel-Daoulas. Elle tiendra ce poste du 17.6.1980 au 5.6.1999.

Au moment de la fusion, 57 départements étaient fédérés. Les bulletins d'information étaient édités à 30 000 exemplaires.

D'autres Présidentes ont succédé à Josette BOREL :

- . Fabienne LEJEUNE du 5.6. 1999 au 3.3.2012
- . Martine NABOT-GIORDANENGO du 3.3.2012 au 22.6.2014
- . Martine ORLAK depuis le 22.6.2014

BUTS de l'UFNAFAAM :

- . Promouvoir les deux métiers et défendre les droits professionnels
- . Favoriser son insertion dans les équipes sociales
- . Collaborer à toute recherche concernant l'enfance et l'adolescence
- . Organiser des actions de formation
- . Participer à des colloques français et européens
- . Représenter l'UF dans les groupes de travail nationaux et parlementaires
- . Travailler au sein de commissions ponctuelles ou permanentes

LE RESEAU PARTENARIAL

Il permet d'instaurer un dialogue, une réflexion plus nourrie par les différents regards et rend la visibilité de l'**UFNAFAAM** plus conséquente. Qui sont-ils ?

- . les Ministères, DGCS et aussi le Cabinet à la Famille
- . le Ministère de la Culture, de l'Education nationale (CAP-AEPE)
- . le Ministère des Finances publiques (prélèvement à la source pour les deux professions)
- . la CNAF et les CAF
- . l'ANPF
- . la FNADEPAPE
- . la CGET
- . la DSS
- . la DRESS
- . l'UNIOPSS

- . l'UNAF
- . Comité de lecture de la revue "Les métiers de la petite enfance"
- . Réseau "Idéal"
- . ACEPP
- . le site "Les pros de la petite enfance"
- . le site "Le particulier" pour leur espace concernant les assistants maternels
- . la revue "L'Ass mat"
- . Gynger webmagazine
- . HCFEA
- . CNPE
- . Association "Enfance et partage"
- . Eco-accueil par le label Ecolo-crèche

REPRESENTER l'UFNAFAAM

Afin de remplir sa mission d'information auprès des associations adhérentes et de leurs membres, **l'UFNAFAAM est** régulièrement présente dans les groupes de travail des partenaires nationaux mais aussi départementaux. Elle travaille également dans des Commissions permanentes ou ponctuelles. Parfois, elle a dû se faire connaître en expliquant son histoire et ses missions pour être intégrée dans certaines Commissions ou Comités.

Ainsi, reconnue dès 1977 organisation professionnelle la plus représentative, elle a ainsi participé à tous les groupes de travail dans les différents Ministères concernés pour préparer les textes législatifs et les décrets pour les deux métiers. Parfois, cette contribution a pris ou prend la forme d'auditions (Assemblée nationale, Sénat), d'interviews, ou encore de consultation téléphonique ou par mail. Parfois, la participation consiste à co-écrire des documents publics tels que *"Référentiel de l'agrément assistant maternel"*, *"Référentiel de l'agrément assistant familial"*, *"Siéger dans un Conseil de Famille des pupilles de l'Etat"* avec la CNAF, l'UNAF, la DGCS... Ils sont largement diffusés.



La longue liste des partenaires prouve combien l'**UFNAFAAM** a su s'insérer dans des équipes sociales/éducatives même administratives où les discussions ont permis d'apporter des informations de terrain, de montrer la réalité du quotidien des professionnels et de changer les mentalités pour plus de reconnaissance au fil des années.

A titre indicatif, le Rapport d'activités 2021 montre la portée des diverses actions menées et réalisées. Il précise notamment que les groupes de travail pour les assistants familiaux se sont réunis 24 fois, le contenu des sujets traités étant riches et variés autour de la Protection de l'enfance.

De plus, depuis 2016, un membre du Bureau national de l'**UFNAFAAM**, Laurent NINGRES, Assistant familial, a été élu pour participer aux réunions du Conseil national de la Protection de l'enfance (CNPE) : 8 contacts en présentiel ou en visio ont eu lieu en 2021.

L'actualité professionnelle des assistants maternels a été également très riche ces dernières années et les contacts s'élèvent au nombre de 19 (loi Essoc, loi ASAP, Convention collective...).

En outre, l'**UFNAFAAM** est la seule organisation professionnelle à siéger au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA) installée en 2016 et placée auprès du Premier Ministre. Sandra ONYSZKO, salariée chargée du Développement et de la Communication, a représenté l'Union fédérative 4 fois en 2021.

Afin de promouvoir le deux métiers, l'**UFNAFAAM** utilise les services de la presse (professionnelle ou non) qu'elle soit nationale, départementale ou locale mais aussi les autres médias. Les interviews, témoignages, les articles qu'elle écrit ont été l'occasion à maintes reprises de faire la promotion des métiers, d'évoquer leurs difficultés, les nouveautés dans leur exercice mais aussi parfois un moyen de répondre à des "attaques" venant de groupes de travail ou de recherche dans le domaine de la petite enfance dont le but n'était que de dénigrer ces deux professions.

L'**UFNAFAAM** a mené en 2022 une action de promotion de l'accueil individuel en lien avec le Groupe "TerrEducation" afin d'aborder divers sujets. Des témoignages d'adhérentes de régions différentes ont été recueillis, filmés et diffusés sur internet grâce au travail de Marie-Ange ZORROCHE (formatrice à Tours). Ces sujets ont concerné l'évolution du métier d'assistant maternel, l'accueil du handicap, l'exercice au quotidien...

L'**UFNAFAAM** est présente à toute manifestation en lien avec la petite enfance, l'enfance, l'adolescence (salon, colloque...). Par exemple, en 2021, lors d'un Colloque organisé par le Sénat Petite Enfance, elle a évoqué la montée en compétence du professionnel lors d'une Table ronde.

Le 18 mars, à Lille, l'**UFNAFAAM** a été invitée à une Journée d'information organisée par une association "Des maux, des mots pour le dire" sur le thème du bébé secoué. Des médecins, puériculteurs (trices), juges, policiers, avocats, associations... étaient présents. Les actions de sensibilisation menées par les associations adhérentes ont été décrites. En fin de journée, l'association lilloise a souhaité œuvrer auprès des assistants maternels et familiaux par l'intermédiaire de l'**UFNAFAAM**.



Mise en place le 23 mars 2022 par la Lituanie, la "Journée internationale" a réuni la France, la Pologne, la Grande-Bretagne, les USA et bien sûr la Lituanie (356 connexions par visio) qui a présenté un power-point intitulé : "Perspective de la tutelle de l'enfant, Modèle de développement planifié". La Lituanie avait pour représentantes, la Vice Première Ministre et l'ambassadrice de France en Lituanie. La France, elle, réunissait 2 coordinatrices bénévoles de placement et de recrutement et un

représentant de l'**UFNAFAAM**, assistant familial. Il faut savoir que la Lituanie est très préoccupée par la situation des enfants fragilisés de son territoire d'autant qu'elle reçoit 13 000 enfants ukrainiens, expatriés de guerre. Chaque pays a expliqué les pratiques et les législations en termes de placement et d'accompagnement des enfants. D'autres rencontres sont prévues.

L'**UFNAFAAM** reconnaît qu'elle n'a pas toujours été entendue dans ses argumentations mais cela ne signifie pas pour autant qu'elle se soit effacée ou qu'elle ait renoncé. Elle continue de croire au dialogue et à l'échange en ayant des arguments justifiés et fiables ; sa connaissance des métiers et là encore son histoire, preuve de légitimité, restent des atouts pour convaincre les partenaires avec le temps surtout s'il s'agit de préserver les droits professionnels et la qualité d'accueil des enfants. Elle est convaincue que sa mission est d'alerter pour construire et non de manifester pour réformer.

Une des premières revendications des assistantes maternelles est d'obtenir une meilleure couverture sociale et d'annuler l'arrêté de 1974 (forfait pour chaque enfant gardé et par trimestre au 1/3 sur le salaire minimum de croissance (SMC) calculé sur 200 heures).

Les parents qui emploient une assistante maternelle agréée (à domicile, crèche familiale) bénéficient d'une Prestation spéciale assistante maternelle (PSAM) correspondant au remboursement de la part patronale des cotisations sociales. L'**UFNAFAAM**, depuis 1980, demande que les cotisations salariales soient calculées sur le salaire réel et non sur un forfait. Or, en 1987, le PSAM couvre l'ensemble des cotisations patronales ET salariales ce qui provoque une réaction violente des assistantes maternelles qui attendent une réforme de la couverture sociale. À la suite d'une "PETITION" d'importance, la CNAF rencontre l'**UFNAFAAM** qui formule 2 vœux :

- . PSAM jusqu'à 6 ans,
- . la légalisation et la revalorisation de cette prestation en fonction des cotisations calculées sur le salaire réel.

Sans réponse satisfaisante, elle a été amenée à revendiquer avec plus de véhémence à plusieurs reprises. Devant cette injustice, l'**UFNAFAAM** soutient les assistantes maternelles qui manifestent avec leur poussette un week-end en mars 1990 pour faire pression. Le 12.7.1990, lors de la réunion au Ministère de la santé et de la Solidarité, l'**UFNAFAAM** fait un rappel "ferme" : "*la couverture sociale est une revendication prioritaire. L'abrogation de l'arrêté de 1974 est une nécessité pour début 1991. Pas de notion de choix laissée aux employeurs sinon risque de nouvelle mobilisation...*" (extrait du compte-rendu d'Josette BOREL, Présidente). A cette même réunion, l'**UFNAFAAM** a rappelé son autre revendication : discuter pour aboutir à une mensualisation et maintien du salaire pendant les 15 premiers jours d'absence de l'enfant. Il faudra attendre encore des années avant que la mensualisation ne soit appliquée...



Cependant, cette manifestation de 1990 a eu le mérite de mettre en lumière les métiers auprès du grand public et les professionnels ont obtenu satisfaction à la fin de l'année par arrêté...

Autre moment où l'**UFNAFAAM** a dû montrer son mécontentement face aux difficultés à se faire entendre et à la lenteur des réponses des autorités : de 2000 à 2004, le projet de loi sur la revalorisation du statut des assistantes maternelles, les référentiels métiers ont nécessité la présence dans des groupes de travail (3 groupes - 62 propositions) et 37 interventions, réunions, rencontres, courriers, rendez-vous avec les différents ministères et autres institutions :

- . Ministère de la santé : Me GUIGOU (2000) ; M. FILLON (2002)
- . Représentants associatifs : Me ROYAL (2001)
- . Ministre délégué à la Famille : M. JACOB (2002)
- . Présidents CAF/M. JACOB : (2002)
- . Sénat : (2003)
- . FEPEM : (2003)
- . Ministre de la Famille : Me ROIG (2004)
- . Président APF : M. LEBRETON (2004)
- . Présidente de la Commission parlementaire : Me MARLAND MILITELLO (2004)
- . Attaché parlementaire et administrateurs de la Commission parlementaire à l'Assemblée nationale (2004)

Couverture sociale : les assistantes maternelles se mobilisent

Près de deux cents assistantes maternelles, venues de tout le Finistère et des départements limitrophes, se sont réunies samedi dernier au Xénon à Brest afin de faire le point sur leur couverture sociale. Celle-ci est régie par un arrêté datant du 24 décembre 1974. Les cotisations de sécurité sociale dues pour les personnes assurant à leur domicile, contre rémunération, la garde d'enfants, sont calculées sur la base d'un salaire forfaitaire égal, pour chaque enfant gardé et par trimestre, au tiers du salaire minimum de croissance calculé sur deux cents heures (soit au 1^{er} janvier 1990, 1.994 F). En cas de maladie, les assistantes maternelles perçoivent une indemnité journalière dérisoire (11,07 F par jour et par enfant). Elles doivent avoir la garde de trois enfants à temps complet pour valider les quatre trimestres de retraite nécessaires pour avoir droit, au terme de cent cinquante trimestres d'activité, à une retraite au taux plein.

Depuis 1980, les responsables de l'association des familles d'accueil et assistantes maternelles du Finistère, présidés par Mme Borel et dont le siège social se situe à Plougastel-Daoulas, interviennent auprès du ministère de la Solidarité pour une modification de cet arrêté, sans succès jusqu'à présent malgré plusieurs actions et pétitions.

Un projet de loi sera présenté à la session de printemps. Les assistantes maternelles considèrent que l'arrêté de 1974 devient caduque. Depuis juillet 1983, le conseil général est compétent en matière de prestation d'aide sociale. Les assistantes maternelles demandent que, dès 1991, les cotisations soient calculées sur le salaire réel et que le département ait les moyens d'appliquer ces nouvelles conditions pour toutes les catégories.

Des contacts seront pris avec le conseil général et les élus pour faire pression au niveau ministériel. Une prochaine réunion aura lieu le 7 avril à Quimper, salle des halles Saint-François.

Renseignements, tél. 98.40.34.20.

. Conseillers techniques au Ministère de la Famille : Me OUI (accueil permanent) et Me LEFEBVRE (accueil non permanent) ; contacts réguliers au cours des 4 années.

En 2003, la FEPEM engage, elle, les négociations pour la Convention collective nationale. D'ailleurs, l'**UFNAFAAM** a dû réagir (mars 2003) suite à une erreur dans le salaire moyen des assistantes maternelles.

Ainsi, en juin 2003, l'**UFNAFAAM** marque son agacement et fait voter une "MOTION" en Assemblée générale : les Présidentes des associations (et leurs adhérentes) décident d'adresser les photocopies de leur attestation d'agrément barrée avec la mention "PRECARITE" à M. RAFFARIN. De juin 2003 à février 2004, plus de 10 000 photocopies d'attestation d'agrément ont été reçues par le 1er Ministre.

ACTIONS D'INFORMATION ET DE FORMATION

L'information

L'information est une des missions premières de l'**UFNAFAAM** auprès des associations adhérentes et sait que la professionnalisation passe par l'information des professionnels.

Dès 1978, est publiée par l'**UFNAFAAM** la première revue professionnelle : "**L'ARC**" vendue par abonnement.



Pourquoi « L'ARC » ?

C'est dans le "Prophète" de Khalil GIBRAN que l'**UFNAFAAM** trouve l'expression de ce que les professionnels souhaitent être. C'est un journal mensuel d'information et de réflexion destiné à tous celles et ceux qui gravitent autour de l'enfant. Il est une aide pour comprendre l'enfant, l'aider à grandir et devenir l'adulte de la cité de demain. Les articles sont écrits par les assistants maternels et familiaux eux-mêmes à partir de conférences ou de formations suivies, d'extraits d'ouvrages, de témoignages ; ils sont supervisés par une rédactrice, Hélène CORNIERE mais aussi par Mesdames LENNE et LE GOUGUEC (voir plus loin). Un "Dossier pratique" informe des modalités d'agrément, droits sociaux... et un "Coin lecture" liste les ouvrages à se procurer éventuellement.

Plusieurs fois "relookée", la revue décline et cela est lié en partie à la publication d'autres revues professionnelles telles que "L'Ass mat" ou "Assistante maternelle magazine" entre 2000 et 2003.

L'édition de "**L'ARC**" ainsi que d'autres documents (contrats de travail, Circulaires...) sont imprimés à Plougastel-Daoulas où résidait la Présidente, Josette BOREL. Sa fille, Françoise, gère l'imprimerie associative.

L'information a toujours été diffusée régulièrement auprès des associations adhérentes par des documents internes (Circulaire mensuelle destinée aux Présidentes, NewsRAM, bulletins d'information... ces 3 derniers plus récemment). La diffusion est facilitée depuis le développement d'internet. Cette information doit être à son tour diffusée auprès des acteurs départementaux ou locaux concernés.

En 1993, alors que l'**UFNAFAAM** participe déjà au travail d'élaboration et à l'application des textes légaux relatifs au STATUT de l'assistante maternelle (1977-1992), elle rédige le

"Code de déontologie de l'assistante maternelle"

Basé sur des idées communes, il est le fruit d'un long travail de réflexion sur les droits et les devoirs de l'assistante maternelle. Les associations qui adhèrent à l'**UFNAFAAM** doivent connaître et accepter le Code pour mieux le diffuser. Celui-ci sera remis à jour pour donner suite à la parution de la loi du 27.6.2005.

Dans le même temps, l'**UFNAFAAM** édite un "contrat de travail" CDI (qui se déclinera plus tard en CDD et en contrat occasionnel) et un "projet d'accueil" à destination des membres des associations adhérentes.

Le site internet est une vitrine importante des actions entreprises. Internet a permis de développer l'information sur les professions concernées et aux professionnels soulageant dans le même temps le travail administratif des dirigeants bénévoles. Les pages Facebook (assistants maternels, assistants familiaux) ont été des outils essentiels à la diffusion de l'information en temps

réel. Le 1.9.2021, la création d'un compte Facebook, réservé aux adhérents, est suivi par 500 personnes environ. Il permet de poser des questions et d'avoir les réponses rapidement.



Depuis des années, l'**UFNAFAAM** collabore à la rédaction de nombreux documents publics tels que "*Différences culturelles et religieuses, parlons-en !*", "*Pour de bonnes relations entre Parents et Assistante maternelle*"... auxquels de nombreux partenaires participent notamment financièrement (CNAF, UNAF...). Ces documents publics sont de véritables outils proposés aux professionnels.



Formations

Les premières "Rencontres nationales" destinées aux membres des associations adhérentes débutent en 1978. Elles prennent également le nom de Congrès. Organisées 2 week-ends par an par les associations locales ou départementales en lien avec l'**UFNAFAAM**, elles regroupent 300-400 personnes (avec liste d'attente !). Cette dernière s'occupe du thème de la formation et du recrutement des intervenants. La durée de préparation est d'environ de 18 mois. Les Rencontres se déroulent de la façon suivante :

- le samedi après-midi : rencontre plénière assistants maternels et familiaux autour d'un (e) conférencier (ère)
- le dimanche matin : 5 à 6 ateliers différents dans lesquels se répartissent les participants en fonction du thème choisi et du formateur. Très souvent, ces ateliers donnent l'occasion de travailler sur les pratiques professionnelles.



Le succès de ces Rencontres est au rendez-vous car les conférenciers renommés étaient des professionnels du monde médical, social, éducatif et les interventions de qualité. En outre, les

comptes-rendus des Rencontres (appelés "actes") sont proposés aux participants et à tout volontaire extérieur.



La soirée du samedi est un grand moment de détente autour d'un repas savoureux et d'animations festives appréciées (spectacle, danse...) qui ont laissé des souvenirs mémorables... Quel plaisir de se retrouver tous les 6 mois, d'échanger longuement sur le contenu de la formation suivie, de connaître les conditions d'exercice des deux métiers dans les autres départements...



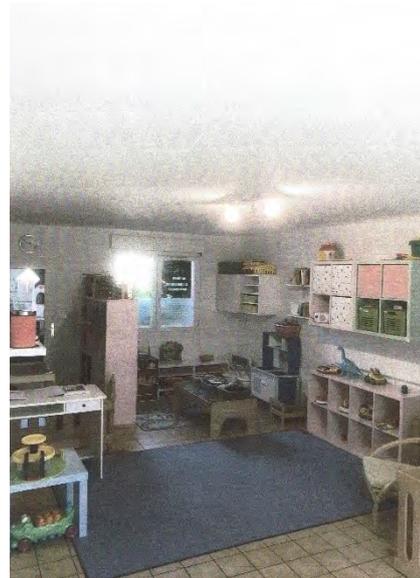
Petit à petit, du fait du coût de l'hébergement, du transport, des conférenciers et de la baisse des subventions (locales, départementales...), les Rencontres disparaissent (la dernière date de 2018 à Juan-les-Pins) au profit de "Journées d'études et de réflexion" à Paris une fois/an (une année pour les assistants familiaux, une année pour les assistants maternels). L'**UFNAFAAM** se charge de l'organisation complète de ces journées.

Il est noté que les Rencontres nationales ont perdu de leur importance aussi du fait que les participants hésitent de plus en plus à se déplacer le week-end (et préfèrent se former sur leur temps de travail) et que de nouveaux organismes de formation se sont mis sur le marché offrant des formations en semaine dans le cadre de la formation continue. L'**UFNAFAAM** s'est aussi adaptée à cette nouvelle façon de se former.

Forte du succès des formations organisées et de leur qualité, l'**UFNAFAAM** demande à être reconnue organisme de formation et obtient le 17.6.2006, un n° formateur délivré par le Préfet d'Ile-de-France : 117 555 39175. Puis, afin de développer ses formations, avec le partenariat de "Trajet

formation", elle monte un dossier pour accéder au DATADOCK. La loi sur la formation de 2014 et le décret du 30.6.2015 imposent aux financeurs publics et paritaires de s'assurer de la capacité de l'organisme de formation à réaliser des prestations de qualité. L'**UFNAFAAM** a ainsi accédé au DATADOCK. Elle propose un catalogue de formations téléchargeable sur son site internet en accès libre.

Enfin, suite à un appel d'offres de formations, l'**UFNAFAAM** s'est mise sur les rangs pour obtenir le marché de formations MAM en Haute-Garonne et dans le Morbihan. A propos des Maisons d'assistants maternels (MAM), il faut se rappeler que, dès 2010, avec l'exemple du département de la Mayenne où la première MAM s'est installée, l'**UFNAFAAM** s'intéresse à ce nouveau mode d'accueil individuel qui correspond à un besoin des assistants maternels d'exercer autrement et hors de leur domicile. Elle réfléchit sur le contenu du projet d'accueil des MAM, l'organisation interne, les statuts, la délégation d'accueil... Après plusieurs "Journées d'information/formation" agrémentées de témoignages, elle a acquis une maîtrise du sujet, ce qui a été un atout pour œuvrer collectivement à la rédaction d'un "*Guide ministériel MAM*" avec la DGCS.



Aujourd'hui, grâce aux 2 marchés de formation MAM obtenus, l'**UFNAFAAM** va accompagner les MAM des départements ci-dessus, construire avec elles des outils en vue de les vulgariser.

L'UFNAFAAM aujourd'hui

L'**UFNAFAAM** est gérée grâce aux compétences de salariés et de bénévoles : 2 salariées permanentes pour l'administratif, une salariée chargée du Développement et de la Communication, 3 formatrices non permanentes.

Le Bureau est composé d'élus bénévoles, femmes et hommes représentant les 2 métiers, qui se réunissent tous les mois. Une personne-ressource les rejoint. Le Conseil d'administration est

composé par les Présidentes d'associations qui décident des grands axes. De leur côté, les adhérents remontent les problèmes et proposent des actions.

Deux personnalités ont marqué l'existence de **L'UFNAFAAM** dès les premières années de son existence : Micheline LENNE et Marie-France LEGOUGUEC, membres du Bureau, sont devenues salariées permanentes. De par leur engagement et leurs convictions, elles participent largement au rayonnement de **L'UFNAFAAM** et à la reconnaissance de celle-ci par les institutions nationales. L'arrivée plus récente de Sandra ONYSZKO chargée du Développement et de la Communication a renforcé ces deux pôles.

L'UFNAFAAM a développé au cours de son existence des moyens d'accompagnement qui sont :

- des mesures d'adhésion à plusieurs niveaux
- des produits : Circulaire interne, Newsletter, bulletin
- des outils : contrat de travail, guides dont certains co-écrits accessibles au public
- mutuelle, assurances de groupe adaptées aux 2 métiers
- un secrétariat administratif ; une permanence téléphonique, courriels, courriers...

[LA CRISE SANITAIRE 2020-2022](#)

Il est difficile de ne pas en parler tant cette crise sanitaire a appris à toutes et tous à s'adapter, parfois avec souffrance, parfois avec peur, parfois avec une grande fatigue mais toujours avec ferveur tant les besoins ont été nombreux.

L'UFNAFAAM a partagé "les Guides sanitaires" provenant directement du Ministère avec tous les assistants familiaux et maternels ainsi qu'avec les professionnels les accompagnant (RPE, PMI, formateurs...).

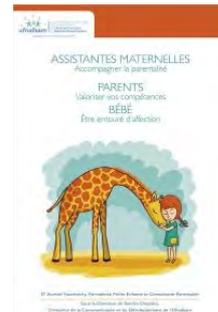
A plusieurs reprises, les "Guides" ont été envoyés sans qu'il soit possible d'en écrire les synthèses tant les appels et les questions étaient nombreux, les réponses attendues urgentes.

[2020-2021-2022](#)

Ces années sont riches en nouveautés pour les 2 métiers (loi ASAP, Convention collective, loi Enfance...). Et, il est à noter la création :

- d'un "Comité de filières petite enfance" pour les assistants maternels et autres professionnels de l'accueil collectif. Il se donne 3 ans pour trouver des solutions de passerelles permettant à l'assistant maternel (notamment) d'évoluer au cours de sa carrière professionnelle. **L'UFNAFAAM** a été sollicitée pour avis.
- d'une application des "1000 jours.fr" portée par le DGCS et développée au sein d'une start-up d'Etat de la Fabrique numérique des Ministères sociaux. Elle vient en soutien aux futurs parents et parents.

Les articles diffusés sont écrits par des acteurs internes au Ministère des Solidarités et de la Santé ou externes (associations reconnues pour leur expertise). Un "Comité éditorial" relit et valide les contenus. Il est composé de nombreux professionnels : neuropsychiatre (Boris CYRULNIK), de juriste, de psychologue, sage-femme, médecin, infirmier-puériculteur, pédopsychiatre... et d'une assistante maternelle, membre de **l'UFNAFAAM**.



Et, toujours dans l'idée de soutien à la parentalité (Plan de stratégie de lutte contre la pauvreté 2019-2022), les professionnels de la petite enfance ont un rôle reconnu d'accompagnant à la parentalité. **L'UFNAFAAM** a réfléchi collectivement pour élaborer un nouvel outil téléchargeable : "*Assistant maternel, accompagner la parentalité ; Parents, valoriser vos compétences ; Bébé, entouré d'affection*".

Un autre outil est en cours de réalisation pour 2023 : "*Cahier de transmission ou liaison*" qui sera une aide pour un suivi du développement de l'enfant et laissera une grande place aux échanges parents- assistant maternel. En outre, il assurera une protection de l'assistant maternel lors des soins prodigués à l'enfant.

Enfin, **l'UFNAFAAM** a été consultée pour avis sur la rédaction du nouveau document CERFA de demande d'agrément assistant maternels.

Il n'est plus à démontrer qu'au travers de son histoire et de celle des associations adhérentes, **l'UFNAFAAM** reste incontournable du fait de son expertise des 2 métiers et des propositions de qualité qu'elle défend face aux organismes de concertation nationale. Les nombreuses sollicitations et sa présence régulière, son regard porté sur la qualité de l'accueil plutôt qu'uniquement porté sur la volonté statutaire en font un partenaire à part entière et reconnu.

Au-delà des lois qui ont jalonné la reconnaissance professionnelle des assistants familiaux et maternels, des courants d'idées, des réflexions continues permettent des prises de conscience du rôle social de ces métiers, des difficultés liées à l'accueil et des supports nécessaires pour mener à bien cette tâche d'accueil. Devant la complexité de cette tâche, les professionnels se questionnent sur l'accompagnement à proposer aux enfants et aux familles, intègrent dans leur pratique l'éducation bienveillante, la co-éducation, la libre exploration éducative, bannissent les VEO (violences éducatives ordinaires), s'intéressent aux neurosciences... Les professionnels sont dans la recherche d'une position professionnelle qui dépasse la législation et restent vigilants quant à leur devenir...

Des projets concernant le maintien et le développement des réseaux de **l'UFNAFAAM** sont à l'étude. L'enthousiasme et la volonté ne faiblissent pas ni chez les bénévoles ni chez les salariés. Mais pour conserver ces qualités, **l'UFNAFAAM** souhaite être rejointe par des professionnels bénévoles dynamiques : il y a tant encore à faire...

L'UFNAFAAM est fière d'avoir hérité de la ferveur et de l'âme de ces femmes qui depuis 1977 veulent donner un sens à leur travail, se sentent investies d'une mission préventive, refusent d'être seulement « une assiette et un lit" ("**ARC**" 1991) ...



*Nous ne sommes pas uniquement
un lit et une assiette pleine.*

*Nous avons une vraie mission préventive
avec un projet éducatif,
une capacité d'écoute,
une réelle responsabilité
quant au devenir du jeune,
sans oublier
ce qui n'est pas monnayable
et propre au choix de notre métier :*

L'AMOUR DE L'AUTRE.

Ces 2 modes d'accueil répondent à la majorité des besoins des familles et de la Protection de l'enfance mais l'histoire de ces métiers est rattrapée par la pyramide des âges : une majorité de professionnels va partir en retraite dans les prochaines années alors que les recrutements baissent depuis 2013. Il est temps que des mesures phares soient prises pour valoriser ces métiers et convaincre les jeunes de s'engager... **L'UFNAFAAM** s'y emploiera encore et encore...

Demain, une autre page de l'Histoire de ces métiers va s'ouvrir... Elle s'écrira encore avec l'**UFNAFAAM**...



ARC, Juillet 91

ARC

Arc est la revue que l'Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles présente chaque trimestre. Elle s'adresse aux assistant(e)s maternel(le)s, aux assistants familiaux, parents, travailleurs sociaux, élus locaux ou nationaux, à tous ceux qui sont intéressés par le problème de la Petite Enfance et de l'Enfant placé.

C'est dans le «Prophète» de Khalil Gibran que nous avons trouvé l'expression de ce que nous souhaitons être. C'est de ce poème que nous avons tiré le nom de notre revue.



Ces enfants ne sont pas vos enfants.
Ils sont les fils et filles de l'appel de la vie elle-même.
Ils viennent à travers vous mais non de vous.
Et bien qu'ils soient avec vous, ils ne vous appartiennent pas.

Vous pouvez leur donner votre amour mais non point vos pensées.
Car ils ont leurs propres pensées.
Vous pouvez accueillir leurs corps mais pas leurs âmes.
Car leurs âmes habitent la maison de demain;
Que vous ne pouvez visiter, pas même dans vos rêves.
Vous pouvez vous efforcer d'être comme eux.
Mais ne tentez pas de les faire comme vous.
Car la vie ne va pas en arrière, ni s'attarde avec hier.

Vous êtes les Arcs par qui vos enfants,
Comme des flèches vivantes, sont projetés.

.....
.....
Que votre tension par la main de l'Archer soit pour la joie.
Car de même qu'il aime la flèche qui vole,
Il aime l'Arc qui est stable.



Nous espérons, à travers les articles que nous publions, faire passer l'idée de ce poème. C'est pour cela que notre revue veut être avant tout un journal de formation et de réflexion afin de permettre à ceux qui gravitent autour de l'enfant de mieux le comprendre et de l'aider à grandir pour devenir l'adulte de la cité de demain.

L'équipe de rédaction

SOURCES

- . **Sandra ONYSZKO**, chargée du Développement et de la Communication à l'UFNAFAAM
- . **Gisèle RODRIGUEZ**, Présidente de la CAMAF 49
- . **Isabelle BAUDRY** et **Florence COURTOIS**, Présidente et Trésorière de l'ADFAAM du Choletais - 49
- . **Marie-Ange MARCHAND**, membre du Bureau, assistante à la direction et à la formation
- . **Christophe LAMBOROT**, Vice-Président, Responsable des éditions, site Internet, Assistant familial
- . **Marie-Laure CHOISIER**, Secrétaire à l'UFNAFAAM
- . **Lydia GUENNEC**, membre du Bureau, responsable des assurances, responsable AF à l'ADFAAM 22
- . **Viviane BOILEAU**, personne-ressource, secrétaire-adjointe à l'ADFAAM 22.

Que chacun soit remercié pour sa collaboration à l'écriture de l'Histoire de l'**UFNAFAAM** par :

- la recherche d'archives de l'**UFNAFAAM**
- par la collecte de documents et de photos, d'archives des associations adhérentes
- par la participation active à l'illustration du document de l'Histoire de l'**UFNAFAAM** et la création du power-point.

==::~:==::~:==::~:==::~:==::~:==::~:==::~:==